

# **COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2009**

Absent excusé : François Diaz ; Matthieu Piegay donne pouvoir à Pascale Piéchon  
Secrétaire de séance : Christèle Crozier.

## **Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 mai 2009**

Approuvé à l'unanimité

## **Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement exercice 2008**

Monsieur le maire présente son rapport annuel ; précisant que la mairie, maître d'ouvrage, poursuit son contrat d'affermage avec la SOGEDO jusqu'au 20/11/2009.

Fin des négociations en septembre pour déterminer un nouveau fermier à partir du 21/11/2009.

### Plusieurs constats :

Total des abonnés en diminution (269 en 2008 contre 274 en 2007) ;

Augmentation des volumes consommés de 21% ;

Le réseau de collecte ainsi que les ouvrages accessoires n'ont pas évolué ;

Augmentation de 14% des volumes d'eaux usées et traitées ;

La consommation d'énergie, en revanche, a diminué.

Pas de dysfonctionnement de la station d'épuration pour l'exercice 2008.

Rendements épuratoires élevés, largement au-dessus des niveaux de rejet fixés par les textes.

Augmentation de 24% des volumes extraits de boues liquides ;

Concernant le poste de refoulement de Fondrieu, on constate une nette hausse de la consommation d'énergie en raison d'une augmentation du temps de pompage liée à une usure des pompes ; lesquelles ont été remplacées au cours de l'exercice 2009.

Prix de l'assainissement : la part de l'exploitant a augmenté en raison de la formule d'indexation (+3.4 %) ; la part de la commune ainsi que la TVA sont inchangées.

Composante d'une facture type de 120m<sup>3</sup>/an : prix TTC pour la part assainissement, 1.70€/m<sup>3</sup>, soit une augmentation de 2.8 %

## **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE exercice 2008 présenté par le Syndicat Intercommunal des eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier**

En 2008, adhésion nouvelle de Saint Romain-en-Gier. Le service dessert 67 340 habitants. La SDEI exploite le service par contrat d'affermage. En 2008, on note une diminution de la consommation d'eau de 3.82% malgré une augmentation de 5.2% du nombre des abonnés. La consommation est, en moyenne, de 113 litres par habitant par jour.

Le taux de renouvellement du réseau demeure insuffisant (0.7%) ; en revanche, excellente qualité de l'eau fournie. Facture virtuelle pour un Rontalonnais : 32.43€/par habitant, pour 120m<sup>3</sup> consommé. Nombre d'abonnés sur Rontalon : 119.

Longueur du réseau : 2404.8Km (augmentation du réseau de 3.4 %).

Reste encore à supprimer 3291 branchements en plomb.

Le présent rapport reste à disposition du public.

## **Délibération pour travaux relatifs à la circulation routière**

Chaque année, des subventions sont accordées dans le cadre des amendes de police. Décision de poursuivre les travaux sur la route du Paradis (cheminement piéton) ; travaux estimés par la DDE à 48 742.43€ Approbation du conseil à l'unanimité pour effectuer cette demande de subvention pour 2009. En fonction de la subvention qui sera attribuée par l'Etat, les travaux seront réalisés en tout ou partie.

## **Marché de travaux de réfection de peinture à l'école maternelle**

3 plis reçus :

-Les Etablissements LARDY de Saint Genis Laval, 9813.80€

-Entreprise CONFORT de Brindas, 10 072.60€

-SARL EDC de Thurins, 17 478.45€

La Commission d'Appel d'Offre a retenu les Etablissements LARDY.  
Délibération à l'unanimité pour autoriser Monsieur le maire à signer le marché .Le délai de recours de 10 jours devant être respecté, les travaux devraient commencés vers le 20 juillet.

### **Travaux de voirie sur le chemin communal « Le Niguet »**

4 entreprises ont répondues à l'appel d'offre. Les travaux consistent essentiellement en la construction de caniveaux bétonnés pour collecter les eaux de sources qui s'écoulent sur la chaussée.

La DDE a estimé le coût des travaux à 26 956€

-DE GASPERIS, 24 614.10€

-FONT ,28 397.50

-LACASSAGNE de Chazelles-sur-Lyon ,23 975€

-CARLE ,24 650€

La CAO a retenu l'Entreprise LACASSAGNE pour effectuer lesdits travaux dès l'automne.  
Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur Monge**

Convention de mise à disposition gratuite d'un emplacement de 40m2 pour la mise en place des nouveaux bacs de tri sélectif. En échange, la commune prend en charge l'entretien du site.  
Convention de 3 ans reconduite de façon tacite.

Délibération à l'unanimité.

### **Délibération autorisant Monsieur le Maire à intervenir à l'assemblée générale des Copropriétaires de l'ancien couvent des Religieuses**

Il s'agit de procéder à une modification du règlement pour permettre un élargissement de la destination dudit immeuble : l'usage d'habitation devrait désormais être admis.

Assemblée générale prévue le 21 juillet 2009.

Délibération à l'unanimité.

### **Délibération pour la vente du pulvérisateur**

Suppression de l'utilisation du ROUNDUP et utilisation du brûleur thermique.

Décision de vendre le pulvérisateur à l'unanimité à un prix de 500€TTC.

### **Délibération pour création d'un poste d'adjoint technique**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste supplémentaire d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour un emploi polyvalent à l'école maternelle publique et service du restaurant scolaire. Le poste sera publié dans les annonces du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour un temps de travail annualisé de 24,84/35<sup>ème</sup> à compter du 01 septembre 2009.

**Le Conseil Municipal DECIDE** la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01 septembre 2009 pour un emploi polyvalent de 24,84/35<sup>ème</sup> à l'école maternelle et restaurant scolaire.

Délibération à l'unanimité.

### **Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer un Contrat à Durée Déterminée pour besoin occasionnel**

Délibération à l'unanimité pour la durée du mandat et à caractère général.

Pour cet été, création d'un CDD pour l'accompagnatrice de Grégory Poncet lors du camp de l'Espace Jeune à Tigne.

### **Délibération pour la numérotation des rues**

Décision prise à l'unanimité pour recourir aux services d'un stagiaire cet été pour procéder à un numérotage métrique des rues de Rontalon ; et ce, dans le but de faciliter le travail de tous ceux qui sont amenés à distribuer du courrier.

## **Délibération pour permettre de procéder au paiement de la nouvelle carte grise du tracteur**

Nouvelle carte grise en raison d'un aménagement du tracteur pour travaux d'hivernage.

## **Reprise de la délibération du 25 mai 2009 relative à la PVR (participation voirie et réseaux) au lieudit « La Fondélyls ».**

La Préfecture a considéré la délibération du conseil du 25 mai 2009 comme entachée d'illégalité.

-Délibération d'annulation à l'unanimité car la Préfecture estime que la partie construite ne peut pas être exclue de la PVR.

-Au lieu d'affecter la somme à la seule parcelle de Monsieur GEORG, nouvelle répartition de l'assiette, qui désormais couvre également la partie construite. Par conséquent, la charge est allégée pour Monsieur GEORG et la part de l'assiette du lotissement de la Fondélyls se trouve à charge de la commune.

Par conséquent, nouvelle délibération à l'unanimité pour reformuler la PVR avec une nouvelle assiette de 8400 m<sup>2</sup> (3.71€/m<sup>2</sup> pour toute nouvelle demande de permis de construire).

## **Délibération pour autoriser le maire à signer une convention avec la COPAMO**

Il s'agit de mandater la COPAMO pour effectuer le paiement des prestations de service de la société de transport qui assure le transport des membres de l'Espace Jeune de façon occasionnelle. Délibération à l'unanimité.

## **Motion du Conseil d'Ecole de Rontalon**

Le Conseil municipal vote la motion sur les trois premiers points avec 9 voix POUR et 4 ABSTENTIONS. Plus précisément, le conseil est favorable :

- au principe d'une formation de qualité des futurs enseignants qui incluent une formation pédagogique et pratique ;
- les remplacements doivent être effectués par des personnels qualifiés ;
- maintien des postes de RASED.

Le Conseil choisit à l'unanimité de différer les 2 autres points de la motion.

## **Questions diverses**

\*Concernant la COPAMO, le Conseil décide d'adresser une lettre de mécontentement au Commissaire Enquêteur suite au comportement de la commune de Chassagny, absente à la réunion générale de la COPAMO sur le développement du commerce, et qui actuellement procède à une révision de son PLU pour permettre l'implantation d'un supermarché de 2000m<sup>2</sup> sur son territoire.

\*Commission scolaire

Effectif prévu pour septembre 2009 : 129 élèves (122 pour l'année scolaire 2008/2009). 10 couchettes supplémentaires devront être achetées en raison d'une forte augmentation du nombre d'enfants en TPS (4), PS (14) et MS (22).

\*Commission Culture

La COPAMO envisage de délocaliser certains spectacles vers les communes disposant d'une salle des fêtes ayant la capacité technique d'accueillir une telle manifestation.

\*Commission Bâtiment

Concertation à venir quant au futur aménagement des locaux de la mairie.

Recherches lancées sur les origines de propriété du bâtiment du CCAS (la Cure), auprès du notaire de Mornant, avant d'engager d'éventuels travaux.

\*Travaux lancés avec l'entreprise GEAY de Messimy pour construire un columbarium.

\*Schéma de cohérence territoriale mis à disposition du public.

\*Prochain Conseil municipal fixé au lundi 31 août 2009.